

DÉPARTEMENT
GIRONDE
COMMUNE
BÈGLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 0015-24 A

BXM/SG

Objet : Désignation des membres qualifiés composant le jury concernant le marché public global de conception/réalisation pour la construction d'un gymnase éco-performant et éco-responsable pour l'examen des dossiers de candidature et le choix des candidats.

Le Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code de la commande publique et notamment l'article R.2162-22,

Vu la délibération n° 2024-007 du 13 février 2024 approuvant la composition du jury concernant le marché public global de conception/réalisation pour la construction d'un gymnase éco-performant et éco-responsable,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des membres qualifiés composant le jury ayant voix délibérative,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le collège des personnes qualifiées du jury, pour le marché global de conception réalisation pour la construction d'un gymnase éco-performant et éco-responsable, est composé des membres à voix délibérative suivants :

- ✓ **Monsieur Julien GADRAT - Architecte - Gadrat architecture et associés, 2, rue des trois conils 33000 Bordeaux**
- ✓ **Madame Laurence DE LASTOURS - Directrice d'Agence bureaux d'études d'ingénierie - A I A INGENIERIE, Parc Cadera Sud - 8 avenue Ariane bat C, 33700 Mérignac**
- ✓ **Monsieur Romain LACOSTE - Paysagiste - SARL Romain Lacoste, 9 Rue de Preignac, 33800 Bordeaux**

ARTICLE 2 - Chaque membre du collège des personnes qualifiées recevra une indemnité sur la base d'un forfait de 400,00 € HT pour la demi-journée, plus des indemnités kilométriques limitées à des déplacements en France Métropolitaine.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bègles est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame la Préfète de la Gironde.

Fait à Bègles, le 18 mars 2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300395-20240318-SGAM20240321-02-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/03/2024

Publication : 21/03/2024